



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

N° 2020/12

Date de Convocation : 28/01/2020	L'an deux mille vingt, le quatre février, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de <i>Madame Nicole DODRELLE</i>, maire de Parmain. <u>PRÉSENTS :</u> Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, François Kisling, Michèle Bouchet, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Renée Bou-Anich, Alain Wambecke, Emilie Portier, Martine Desry, Patrice Lusardi, Isabelle Gourbeault, Frédéric Landrin, Caroline Chazal-Mathieu, Gérard Besset, Jean-Pierre Amirault, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Laurent Delaleu, Christian Wagner, Annick Malherbe. <u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Fabienne Defosse donne pouvoir à Marie-Suzanne André, Sandrine Cocheteux donne pouvoir à Emilie Portier, Anne-Marie Mennel donne pouvoir à Michèle Bouchet. <u>ABSENTS EXCUSES :</u> Christophe Faucomprez, Virginie Guillaumé.
Date d'affichage 12/02/2020	
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25	
<i>Madame Emilie PORTIER a été désignée Secrétaire de Séance.</i>	

OBJET : Subvention CPCLC (Comité Parminoise de Coordination des Loisirs et de la Culture)

Vu la demande de subvention de l'association CPCLC,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

A L'UNANIMITE des votants, Madame Sylvie Aubert Présidente du CPCLC ne prenant pas part au vote, 1 abstention Alain Wambecke,

⇒ **VOTE** l'octroi d'une subvention de 58 000,00 € au CPCLC pour l'année 2020.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Nicole Dodrelle
Maire de PARMAIN